



arendt

Arendt Case Law Forum

Actualités en matière d'arbitrage

Séverine Hamm

Paschalis Paschalidis

Maria Grosbusch

Orateurs :



Séverine Hamm
Counsel
Dispute Resolution



Paschalis Paschalidis
Counsel
Litigation & Dispute Resolution



Maria Grosbusch
Senior Associate
Corporate Law, Mergers & Acquisitions

Agenda

- L'exécution des sentences CIRDI au Luxembourg
- Les allégations de corruption dans l'arbitrage international
- Les conséquences du non-paiement de la provision pour frais de l'arbitrage
- Q&A

- L'exécution des sentences CIRDI au Luxembourg

L'exécution des sentences CIRDI au Luxembourg

Jurisprudence luxembourgeoise

Cour d'appel, arrêt du 11 février 2021, Etat de Roumanie c/ Viorel Micula e.a.

L'exécution des sentences CIRDI au Luxembourg

■ Les enjeux:

- Exequatur d'une sentence CIRDI sujette à une prétendue demande en annulation

- Exécution d'une sentence prétendument contraire à l'ordre public (violation du droit UE)

L'exécution des sentences CIRDI au Luxembourg

Base légale de l'octroi/refus de l'exequatur

■ Convention de New York

- Pas en l'espèce. (Application uniquement si un Etat n'est pas partie de la Convention de Washington).

■ Nouveau Code de Procédure Civile

- Application sous réserve des dispositions de conventions internationales (1251 NCPC).

■ Convention de Washington

- Article 54: mécanisme simplifié et automatique pour la reconnaissance des sentences CIRDI

L'exécution des sentences CIRDI au Luxembourg

Base légale retenue

Art. 54: *Chaque Etat contractant **reconnait toute sentence rendue dans le cadre de la présente convention comme obligatoire** et assure l'exécution sur son territoire des obligations pécuniaires que la sentence impose comme s'il s'agissait d'un jugement définitif fonctionnant sur le territoire dudit Etat.*

L'exécution des sentences CIRDI au Luxembourg

Analyse de la Cour d'Appel

- ✓ Convention reste en vigueur tant en Roumanie qu'au Luxembourg.
- ✓ Pas de voies de recours ouvertes contre la sentence arbitrale.
- ✓ Pas de suspension d'exécution en vertu de la convention de Washington

→ La seule condition d'un octroi de l'exequatur est l'existence d'une sentence CIRDI (soumission d'une copie certifiée conforme de la sentence au juge de l'exequatur)

L'exécution des sentences CIRDI au Luxembourg

■ Conclusion de la cour d'appel:

- L'exequatur est un acte de reconnaissance, et non pas en elle-même un acte d'exécution.
 - La reconnaissance est automatique en vertu de l'article 54 de la convention de Washington.
- Pas d'analyse des questions d'exécution soulevées par la Roumanie et la Commission car jugés non pertinentes dans le cadre de la procédure d'exequatur.

- Les allégations de corruption dans l'arbitrage international

Les allégations de corruption dans l'arbitrage international

Jurisprudence française

- Cour de cassation, arrêt du 23 mars 2022, *Kirghizstan / Belokon*, pourvoi n° 17-17.981
- Cour d'appel de Paris, arrêt du 5 avril 2022, *Gabon / Soc. Groupement Santullo*, n° RG 20/03242

Les allégations de corruption dans l'arbitrage international

L'ordre public international (OPI)

- Les valeurs dont l'ordre juridique français ne saurait souffrir la méconnaissance même dans un contexte international incluent:
 - ✓ la lutte contre la corruption
 - ✓ la prohibition du blanchissement
- On examine si l'exécution de la sentence ferait bénéficier une partie du produit de la corruption
- Il faut un faisceau d'indices suffisamment graves, précis et concordants

Les allégations de corruption dans l'arbitrage international

Les enjeux

- L'interdiction d'une nouvelle instruction au fond de l'affaire
- La non-révision de la sentence
- Le procès équitable
 - L'asymétrie résultant de la mise en œuvre des pouvoirs d'investigation de l'Etat et du secret de l'instruction
 - L'utilisation des pièces tronquées ou tendancieusement sélectionnées

Les allégations de corruption dans l'arbitrage international

L'évolution jurisprudentielle concernant l'OPI

- Le juge n'est pas limité aux éléments de preuve produits devant les arbitres
- Le juge n'est pas lié par les constatations, appréciations et qualifications opérées par les arbitres

Les allégations de corruption dans l'arbitrage international

L'évolution jurisprudentielle concernant l'OPI

- Le juge n'est pas limité aux éléments de preuve produits devant les arbitres
- Le juge n'est pas lié par les constatations, appréciations et qualifications opérées par les arbitres

Mais

- Le juge doit assurer que la production des éléments de preuve devant lui respecte le principe du contradictoire et de l'égalité des armes
- Le juge doit assurer la légalité des éléments de preuve au regard de la CEDH

Les allégations de corruption dans l'arbitrage international

L'affaire *Belokon*

- Acquisition d'une banque kirghize dans des conditions irrégulières
- Relations entre M. Belokon et le fils du président Bakiev, Maxim
- L'audit était confiée à une cliente de la banque qui avait occulté sa relation avec la banque

.../...

Les allégations de corruption dans l'arbitrage international

L'affaire *Belokon*

.../...

- La banque lettone de Belokon a fait l'objet des amendes en Lettonie pour violations de la loi anti-blanchiment
- Dans 3 ans, la valeur totale des transactions de la banque kirghize excédait le PIB du Kirghizstan
- Les procédures pénales kirghizes n'ont pas abouti à établir la culpabilité de Belokon et de Bakiev

Les allégations de corruption dans l'arbitrage international

Le Tribunal arbitral (Jan Paulsson, prés., Kaj Hober, Niels Schiersing, arbitres):

64. Again, the Tribunal is in no position to make a positive determination that there was anything improper in the Claimant's acquaintance with Mr. Bakiev's son, Maxim Bakiev, which was not shown to have been more than superficial.

Valeri Belokon c/ Kirghizstan, CNUDCI, sentence du 24 octobre 2014

Les allégations de corruption dans l'arbitrage international

Le Tribunal arbitral (Jan Paulsson, prés., Kaj Hober, Niels Schiersing, arbitres):

163. In the eyes of this Tribunal the position must necessarily be this: If the host state, notwithstanding its resources and powers, is unable to discharge the burden of proof before a municipal court, an international tribunal will find itself in a situation where it cannot, in the absence of concrete and decisive evidence, consider identical allegations as proven by the host state. Anything else would fly in the face of any notion of due process.

Valeri Belokon c/ Kirghizstan, CNUDCI, sentence du 24 octobre 2014

Les allégations de corruption dans l'arbitrage international

L'affaire *Santullo*

- Octroi des marchés publics au Gabon de gré à gré pour des prix supérieurs à la moyenne
- Sommes importantes versées aux comptes personnels du ministre Ngambia
- Retraits en espèce des sommes importantes des comptes de Santullo

.../...

Les allégations de corruption dans l'arbitrage international

L'affaire *Santullo*

.../...

- Corrélation entre les dépôts des espèces par Ngambia et les paiements effectués par l'Etat à Santullo
- Aveu du responsable des relations publiques de Santullo
- Organisation de voyages en Italie pour la famille de Ngambia
- Séquestre des comptes de Santullo par les autorités suisses

Les allégations de corruption dans l'arbitrage international

Le Tribunal arbitral (Sébastien Besson, prés., Charles Jarrosson, Barton Legum, arbitres):

Au vu de cette demande et de la sanction de nullité réclamée par la Défenderesse, le Tribunal Arbitral considère que les actes de corruption reprochés au Demandeur doivent pouvoir être mis en lien avec la conclusion des Marchés. Un acte de corruption ayant par hypothèse conduit à un avantage indu, sans rapport avec la conclusion du contrat (par exemple des facilités dans l'exécution du contrat, y compris l'absence de contrôle de la qualité ou des quantités livrées, ou des paiements injustifiés), pourrait certes avoir des conséquences juridiques (pénales et civiles) mais il ne pourrait pas entraîner la nullité du contrat s'il est sans rapport avec l'intention des parties de conclure ce contrat.

Groupement Santullo Sericom Gabon c/ Gabon, affaire CCI n° 21403/MCP/DDA, sentence du 1er janvier 2012, § 651

Les allégations de corruption dans l'arbitrage international

Preuves acquises de manière illégale

- Transaction des procédures pénales gabonaises à l'encontre de Ngambia
- Reconnaissance de sa culpabilité pour corruption passive
- Détention provisoire de Ngambia pendant 44 mois et 13 jours sans procès
- En cellule sans commodités sanitaires et sans eau
- Dans l'obscurité totale

Les allégations de corruption dans l'arbitrage international

La Cour d'appel de Paris ...

89-En l'état de ces éléments, dont il résulte que la reconnaissance de culpabilité des intéressés, M. Ngambia ayant jusqu'alors au surplus toujours contesté les faits, repose sur des aveux obtenus, sans procès ni débats publics, dans des conditions susceptibles de méconnaître les principes fondamentaux liés au respect de la dignité humaine, l'exercice des droits de la défense et la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants, la cour considère qu'ils ne peuvent être pris en compte en l'espèce et admis pour caractériser la corruption.

- Les conséquences du non-paiement de la provision pour frais de l'arbitrage

Les conséquences du non-paiement de la provision pour frais de l'arbitrage

Jurisprudence française

- Cour de cassation, arrêt du 9 février 2022, *Tagli'apau et Ekip c/ Pastificio Service*, pourvoi n° 21-11.253

Les conséquences du non-paiement de la provision pour frais de l'arbitrage

Affaire Tagli'apau

- Contrat de franchise conclu entre Tagli'apau et Pastificio Services
- Tagli'apau lance l'arbitrage (CCI) mais Pastificio n'acquiesce pas sa partie de l'avance sur les frais
- Tagli'apau est en faillite et saisit les juridictions françaises
- Pastificio objecte à la compétence sur le fondement de la convention d'arbitrage
- Première instance et cour d'appel rejettent la demande de Tagli'apau

Les conséquences du non-paiement de la provision pour frais de l'arbitrage

Cour d'appel de Pau a précisé que:

- La clause d'arbitrage ne peut être considérée comme manifestement inapplicable du seul fait de l'impossibilité de Tagli'apau de faire face au coûts de la procédure d'arbitrage.
- La partie qui fait état de son impécuniosité ne peut se prévaloir de ce fait pour se soustraire à la compétence arbitrale.

Les conséquences du non-paiement de la provision pour frais de l'arbitrage

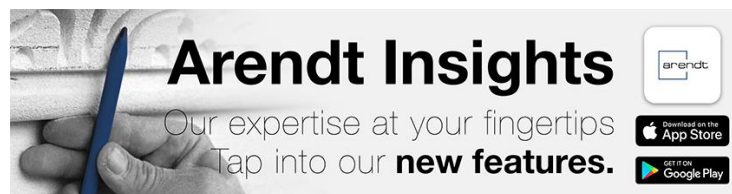
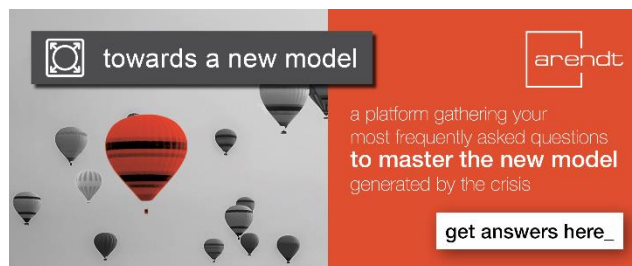
La Cour de cassation a annulé l'arrêt de la CA de Pau:

- La CA de Pau a violé le principe de loyauté procédurale régissant les parties à une convention d'arbitrage.
- Pastificio a provoqué le retrait de la demande d'arbitrage en ne s'acquittant pas de sa part de provision.
- Pastificio n'était pas recevable à invoquer la clause compromissoire pour décliner la compétence des juridictions françaises.



Nous vous remercions pour votre attention et participation.

Consult the platform **towards a new model** and install the **Arendt Insights App** to never miss a beat with the latest legal, tax and business developments in Luxembourg.



Important Notice and Disclaimer: Whilst a best efforts approach has been taken to ensure the accuracy of the information provided in this presentation, as at the date thereof, this information is only designed to provide with summarised, and therefore non complete, information regarding the topics covered. As such, this presentation does not constitute legal advice, it does not substitute for the consultation with legal counsel required prior to any undertakings and it should not be understood as investment guidelines. If you would like to receive a legal advice on any of the issues raised in this presentation, please contact us.

Vos contacts :



Séverine Hamm

Counsel

Dispute Resolution

severine.hamm@arendt.com

T.: +352 40 78 78 968



Paschalis Paschalidis

Counsel

Litigation & Dispute Resolution

paschalis.paschalidis@arendt.com

T.: +352 40 78 78 3235



Maria Grosbusch

Senior Associate

Corporate Law, Mergers & Acquisitions

maria.grosbusch@arendt.com

T.: +352 40 78 78 5653